



# PLANÈTE DOMAINES

LE JOURNAL DES DOMAINES

OCTOBRE 2007

## EDITO

*La période estivale est déjà loin derrière nous et les services attendent les décisions du ministre des comptes publics sur le rapprochement DGI-DGCP. La rentrée dans la sphère domaniale a connu une tonalité particulière : pour la première fois, des agents sont revenus à la DGI tandis que d'autres ont fait le choix d'un métier « domaine ».*

*Si tu fais parti de ces derniers, Sud-Trésor et le SNUI tiennent à te souhaiter la bienvenue dans la sphère domaniale et tu peux compter sur nous pour porter tes revendications. Rien de plus simple, il suffit de t'adresser aux camarades de Sud-Trésor dans ton département ou en leur absence, aux camarades du SNUI.*

*Pour cette bienvenue, « Planète Domaines » tient aussi à revenir sur le protocole « Gestion de Ressources Humaines » élaboré dans le cadre du transfert des missions domaniales. Plusieurs agents nous ont en effet interpellés sur le sujet.*

*Ce protocole a été élaboré par les seules DGI et DGCP et signé par les Directeurs Généraux respectifs. Les organisations syndicales ont certes été consultées dans sa phase préparatoire, que le SNUI et Sud-Trésor ont utilisé pleinement, mais seuls des aménagements à la marge ont été retenus préservant d'importants reculs sociaux pour les agents. Pour ne citer que les principaux :*

- Des reculs en terme de réduction du temps de travail puisque les agents perdent leur libre choix du module existant à la DGI.
- Des reculs en terme de pouvoir d'achat pour de nombreux agents avec la perte des IFDD, non imposables, compensées par une indemnité différentielle au centime près mais imposable. De surcroît, aucune augmentation de rémunération (hormis en cas de hausse du point d'indice) n'est à attendre tant que cette indemnité n'aura pas disparu.
- S'agissant du droit de retour, seuls les agents déjà sur un poste Domaine au 1er janvier 2007 peuvent en bénéficier. Ainsi, tous les agents mutés dans la sphère domaniale au 1er septembre de cette année se voient systématiquement intégrés à la DGCP (après passage en CAP à la DGCP).

*Sud-Trésor et le SNUI ont dénoncé ce transfert à perte pour les agents alors que les Ministres de l'époque évoquaient un plan d'accompagnement qualifié d'ambition sociale. Entre discours et réalité, il y a véritablement un gouffre !*

*Sud-Trésor et le SNUI continueront à revenir sur le sujet et c'est en tirant tous les enseignements du transfert des Domaines qu'ils entendent aborder les perspectives qui se préparent pour les deux administrations : la fusion fiscale ou la fusion globale. Plus question de faire confiance aux phrases généreuses non suivies de tous les détails d'application !*

*Le Ministre a réuni les fédérations syndicales le 14 septembre et vous pouvez consulter le compte-rendu sur le site de Sud-Trésor ou du SNUI. Le ministre n'a toutefois pas caché sa sensibilité pour la fusion globale qui lui permettrait de supprimer plus d'emplois. Pour Sud-Trésor et le SNUI, cette perspective est la plus inquiétante autant pour le service public que pour les agents.*

*Alors, pour tous les agents qui pensent éventuellement intégrer la DGCP, Sud-Trésor et le SNUI leur disent :*

**« il est urgent d'attendre ! »**

## Ça s'est passé cet été...

### **La GPP de l'Isère a disparu**

Ce n'est pas l'administration qui nous a informé mais notre réseau syndical. La structure « Gestion du Patrimoine Privé » située à GRENOBLE a été supprimée !

Ce service a, il faut le savoir, connu de nombreuses difficultés. Les agents avaient alerté l'administration sur leurs problèmes au point que même le « staff » de France Domaine était allé à leur rencontre. Cette visite n'a semblé-t-il pas suffi et c'est en masse que les agents ont décidé de retourner à la DGI en utilisant leur droit de retour. La DGCP n'a pas voulu s'en encombrer et, sans la moindre concertation, a décidé de supprimer la cellule GPP à GRENOBLE pour la transférer à LYON.

Si cette cellule a échappé à la privatisation (ouf !), c'est désormais 4 départements supplémentaires (l'Isère, la Drôme, la Savoie et la Haute-Savoie) qui s'ajoutent à la cellule GPP de Lyon. Doublée en compétence géographique, cette dernière n'a pas vu son effectif abondé d'autant. Ce sont désormais les agents de ce service qui rencontrent des difficultés supplémentaires. Pour eux, la « coupe est pleine » !

Sud-Trésor et le SNUI continuent d'interpeller l'administration sur ce sujet.

### **France Domaine lance une expérimentation de privatisation**

Alors qu'aucune réunion de suivi du transfert des Domaines ne s'est tenue, c'est encore par le réseau syndical que nous apprenons le lancement d'une expérimentation de privatisation. Cette fois-ci, la gestion des cités administratives est la cible.

En juin de cette année, le staff de « France Domaine » a lancé un « appel d'offre » à tous les TPG pour expérimenter la gestion des cités administratives par des administrateurs de biens ou des syndics. Evidemment, de nombreux candidats se sont portés volontaires (sans consultation des agents concernés) et 3 départements ont été choisis. Les Cités Administratives des villes de CHARTRES (28), de LILLE (59), de COLMAR et MULHOUSE (68) ont été nommées.

Pour Sud-Trésor et le SNUI, il est inadmissible que les organisations syndicales n'aient pas été, à minima, informées. Il est encore plus intolérable que le sort des agents concernés n'ait fait l'objet d'aucune discussion quant on connaît par ailleurs, la négligence, voire le mépris de l'administration envers eux.

Il est temps pour l'administration d'arrêter de pratiquer « l'omerta » et d'ouvrir le dialogue social.

### **YONNE : confusion des métiers**

Les métiers des Domaines sont décidément très difficiles à appréhender dans certains départements. Dans l'Yonne, un inspecteur des domaines qui s'occupait de la « gestion » n'a pas été remplacé après son départ.

Ce manque n'a pas particulièrement traumatisé la hiérarchie de ce département et les travaux ont été confiés aux inspecteurs chargés des évaluations domaniales. Il leur appartient de s'organiser et de se former !

Les agents ont réagi en évoquant l'impossibilité de cette banalisation. Au-delà des difficultés dans le suivi des tâches, ils ont aussi montré à leur hiérarchie l'incompatibilité du calendrier des formations prouvant que ces missions étaient totalement différentes. Affaire que Sud-Trésor et le SNUI entendent suivre de près...

Le peu d'intérêt que porte la hiérarchie pour ces missions est pour le moins inquiétant. Mais la Centrale nous dira sûrement le contraire...

## Ça s'est passé aussi cet été...

### **Une réponse positive à notre interpellation**

Lors du précédent « planète Domaines » de juillet 2007, nous avons publié un courrier adressé à E. WOERTH relatif à la prise de congé pour les agents mis à disposition de la DGCP ayant réussi un concours à la DGI et pour la tenue d'une commission de suivi, comme le prévoit le protocole.

Si sur ce dernier point, la réponse se fait toujours attendre, nous avons eu en revanche satisfaction sur l'autre point. Ainsi, dans le cas d'un agent qui était dans le périmètre fonctionnel de la DGCP et qui a concouru avec succès pour l'accès au grade supérieur à la DGI, le bénéfice de la prise de congé en vigueur à la DGI, dispositif plus favorable qu'à la DGCP a été maintenu. Cette victoire est certes très modeste, mais ne boudons pas notre plaisir de pouvoir encore agir...

Mais, le plus inquiétant n'est-il pas de devoir s'adresser au Ministre pour ces problèmes « d'intendance » ?

### **Bilan des mutations 2007**

Comme l'indique la première page de ce journal, des agents de la DGI ont décidé d'intégrer la DGCP en occupant un poste Domaine à compter du 1er septembre 2007.

D'après les éléments en notre possession (et que l'administration ne nous a toujours pas communiqué), moins de 190 agents ont basculé vers la DGCP. Une analyse plus fine montre que ce sont des raisons géographiques, à de rare exception près, qui ont motivé leurs demandes comme celles émanant des agents de la Région Parisienne. Ce constat montre aussi avec évidence toutes les difficultés que connaissent les mouvements de mutation et ce, quel que soit le grade.

Ainsi, ils sont 57 agents de catégorie C à avoir obtenu satisfaction dont 7 occupent des postes dans les Cités Administratives. Pour ces derniers, les perspectives de privatisation en cours d'expérimentation leur ont-elles été indiquées ? Rien n'est moins sûr !

Parmi les agents B, 51 contrôleurs et un technicien géomètre ont intégré un poste Domaine.

Enfin, 78 inspecteurs issus de la DGI ont pris leur fonction à la DGCP au 1er septembre 2007. A ceux-là s'ajoutent 9 ex-inspecteurs départementaux de la DGI qui ont connu un reclassement dans le corps de Receveurs-Percepteurs du Trésor Public.

**Pour plus d'informations, tu peux consulter les sites de Sud-Trésor et du SNUI. Par ailleurs, Patrice BREMENT du bureau national du SNUI est chargé du suivi de ce sujet. N'hésite pas à le contacter ([patrice.brement@dgi.finances.gouv.fr](mailto:patrice.brement@dgi.finances.gouv.fr)).**

**Tu peux aussi recevoir régulièrement «Planète domaines» et le faire connaître autour de toi.**

**Un bulletin d'inscription est à ta disposition ci-dessous.**



---

## **INSCRIPTION AU FORUM DOMAINE**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse administrative : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

**A REMETTRE AU CORRESPONDANT LOCAL DU SNUI OU DE SUD-TRESOR**